



Taille des arbustes

Par Gwenys

Bonjour à tous.

Notre voisin nous demande de couper nos arbustes : 50cm depuis le grillage et 2m de haut (un grand classique des conflits de voisinage).

Nous avons une première rangée d arbustes à 50cm du grillage dont les troncs partent du sol plat, taillés à 2m.

Puis les arbustes de la deuxième rangée sont sur la butte de notre véranda. Taillés également à 2m.

Notre voisin nous dit que la butte ne compte pas et que tout doit être taillé comme si il n y avait pas de butte.

Alors que pour le moment nous taillons à 2m de haut chaque arbustes en tenant compte de leur position sur la butte. Ce qui fait un peu comme un espalier.

J espère être assez claire

Par AGeorges

Bonsoir Gwenys,

Vous n'avez pas indiqué à quelle distance de votre limite de propriété se trouvait la rangée d'arbuste sur la butte.

Si la distance (horizontale) est d'au moins deux mètres, votre rangée butte peut tout à fait dépasser les deux mètres (en vertical).

Par janus2

Bonjour,

La hauteur des plantations se mesure par rapport au sol sur lequel elles sont plantées.